

Procès Verbal de la réunion de la Commission Technique Nationale
Samedi 12 septembre 2015, de 9h30 à 16h30
A Marignane, hôtel Best Western

Les délibérations des commissions se font sous réserve de la validation du CDN
et ne pourront être rendues exécutoires qu'après cette acceptation.

Diffusion (PV + 4 annexes) : Président de la FFESSM, Directeur Technique National, Présidents des Commissions Techniques Régionales, Délégué du Collège des IN, Bureau de la CTN.

Pour information (PV sans annexe) : Autres membres du CDN, Président de la Commission Médicale et de Prévention Nationale, Président de la Commission Environnement et Biologie Subaquatiques Nationale, Instructeurs Nationaux.

Représentation des régions :

Aquitaine, Limousin, Poitou, Charentes :	Eric HEBERT
Bretagne, Pays de la Loire :	Olivier BELAUD
Centre :	Eric BUISSEZ
Corse :	Jean-Pierre VIGNOCCHI
Côte d'Azur :	Hervé VILLALBA
Est :	Michel GAUCHET
Guadeloupe :	Yvon FAUVEL
Ile de France, Picardie :	Patrick LAMERAT
Pyrénées Méditerranée:	Bernard FABIANI
Martinique :	Yvon FAUVEL
Nouvelle Calédonie :	Jean-Marc MASSON
Nord, Pas de Calais :	François DESPRETS
Pays Normands :	Bertrand MARTIN
Polynésie Française :	René CAVALLO
Provence, Alpes :	Claude DUBOC
Rhône, Alpes, Bourgogne, Auvergne :	Serge SANCHEZ
Ile de La Réunion :	Pascal CHAUVIERE

Sont également présents :

Jean-Pierre VIGNOCCHI, Vice-Président de la CTN
Daniel HURON, Premier suppléant de la CTN
René CAVALLO, Trésorier de la CTN
Jean-Noël TRUCCO, Délégué du Collège des IN
Eric BERGMANN, Référent CMPN
Bertrand MARTIN, Référent Développement Durable
Pascal CHAUVIERE, Référent Handisub et Recycleurs
Hervé VILLALBA, Pilote du Groupe de Travail MFT

Les Instructeurs Nationaux et Instructeurs Nationaux Stagiaires :

Michel DENAIS, IN
Gérard DEPIT, IN
Jean-Louis DINDINAUD, IN
Jean-Claude JONAC, IN
Gérard LAMBERT, IN
Pascal MONESTIEZ, IN
Marjorie DUPRE-POIGET, INS

Sont excusés :

Richard THOMAS, DTN

La réunion est animée par Jo VRIJENS, président de la CTN.

1 Mot du Président

Jo VRIJENS souhaite la bienvenue à l'ensemble des participants.

2 Approbation du PV de la réunion de CTN du 9 mai 2015

Le procès-verbal de la réunion de la CTN du 9 mai 2015 est approuvé à l'unanimité des présents et représentés.

3 Informations, remarques et retours CDN

Retours du CDN :

- Le projet de capitalisation de l'expérience dans la filière encadrant a été approuvé, avec application au 1^{er} janvier 2016,
- Il en est de même pour le cursus de formation des recycleurs Submatix,
- Ainsi que pour la possibilité offerte aux stagiaires DEJEPS qui ont terminé l'UC3 de se présenter en candidat libre à l'examen du MF1,
- Et enfin pour l'âge des aide-moniteurs qui est porté à 17 ans maximum.

Remise dans l'ordre de la numérotation des compétences :

Le travail du groupe piloté par Hervé VILLALBA vise à uniformiser le système de notation des compétences en le calant sur celui utilisé dans la filière des cadres. Il peut donc désormais exister des « trous » dans la numérotation des compétences, selon la qualification ou le brevet visé. En revanche, à partir du moment où un numéro référence toujours la même compétence quel que soit la qualification ou le brevet, la lisibilité du tout se trouve grandement améliorée.

Noms des prochaines promotions MF2 :

Le CDN souhaite utiliser le nom de « Frédéric DUMAS » pour la promotion 2016 et celui de « Freddy LEMARECHAL » pour la promotion 2017.

Secourisme :

Dans le cadre d'une demande d'équivalence des diplômes de brevets de la sécurité civile en vue obtenir un ANTEOR, la question se pose de savoir si la personne doit être à jour de recyclage. Après consultation, la commission juridique conseille de rajouter la mention « à jour de recyclage ».

Après discussions, il est proposé de préciser le texte de la manière suivante : « accompagnée d'une attestation de mise à jour de moins d'un an, émanant de l'organisme d'origine ou d'un organisme fédéral »

Vote : *Pour : toutes les CTR présentes et représentées*
Proposition adoptée à l'unanimité des CTR présentes ou représentées

Règlement médical :

Le Président de la CTN précise qu'un médecin des armées ne peut pas être inscrit au conseil de l'ordre. Il peut néanmoins délivrer des certificats médicaux de non contre indication à l'instar de « tout médecin ».

Stage en situation MF1 :

Pour prolonger la durée de validité d'un livret pédagogique, l'autorisation doit venir de la CTR qui a délivré l'attestation de stage initial. Or aujourd'hui cela ne figure pas dans le MFT, mais uniquement dans un PV de CTN. Le MFT sera donc modifié dans ce sens et la précision apportée sur les livrets pédagogiques.

4 Le Pack découverte et le PE12

Le PE12 rencontre un franc succès. Cependant, il convient de préciser qu'un numéro de Pack Découverte ne peut être utilisé qu'une seule fois. Il n'est donc pas possible d'utiliser le même numéro, dans un premier temps pour le Pack Découverte, puis dans un deuxième temps pour le PE12.

Il est rappelé que pour continuer la plongée dans une structure associative, le titulaire devra prendre une licence et fournir un certificat médical.

Par ailleurs, la délivrance du Pack Découverte est actuellement séparée de celle des autres brevets sans licence sur le site internet de la FFESSM. En vue d'améliorer la cohérence du système de délivrance de ces brevets, un regroupement avec les autres brevets sans licence sera prochainement effectué sur le site web.

5 La RSE et l'épreuve de démonstration technique

Jo VRIJENS effectue un rappel de l'historique sur le sujet depuis 2014 en CTN jusqu'à l'épisode de l'accident survenu lors d'un entraînement à la RSE cet été en Normandie.

Il souligne que la CTN n'a donc pas agi sous l'impulsion de cet accident, mais bien à la faveur d'une réflexion à plus longue échéance, qui a récemment abouti à la neutralisation de l'épreuve.

Jo VRIJENS informe les participants que le CDN souhaite appuyer la décision finale de maintien ou d'évolution de l'épreuve de RSE vers une autre épreuve sur plusieurs éléments :

- Les travaux de la CTN et du Groupe de Travail qui élabore actuellement la version finale d'une proposition d'épreuve pouvant venir en remplacement de la RSE,
- La consultation du Collège des IN, qui interviendra lors du prochain séminaire des IN,
- La consultation des présidents de CTR, qui devront se prononcer lors de la CTN de janvier 2016,
- L'avis éclairé de la CMPN, saisie pour la circonstance.

Olivier BELAUD présente les travaux du Groupe de Travail qu'il pilote.

Après de nombreuses discussions, il est proposé de fixer l'évaluation de la phase de remontée de l'épreuve de la manière suivante : attendre de la part du candidat « une vitesse de remontée exempte d'arrêt, constante ou dégressive, fixée selon l'outil de décompression du candidat ».

La différence entre le GP-N4 et le MF2 a dans un premier été temps jugée faible puisque seulement axée sur 5 mètres de profondeur supplémentaire au MF2.

Une proposition allait dans le sens d'une évaluation plus « sévère » au MF2 ; elle a finalement été jugée inutile, la conservation des savoir-faire de démonstration entre ces deux brevets ayant été considérée comme déjà bien suffisante avec la nouvelle évaluation proposée.

Jo VRIJENS rappelle que comme à l'accoutumée, la mise en place éventuelle de cette nouvelle épreuve serait en tout état de cause suivie d'une période « test », à l'issue de laquelle les remarques qui auraient surgi pourraient être prise en compte en vue de son adaptation.

Proposition : Mettre en application le projet en tenant compte des remarques ci-dessus et en affinant les critères définitifs d'évaluation en conséquence.

Vote : *Abstention : Polynésie*

Pour : toutes les autres CTR présentes et représentées

Proposition adoptée à la majorité des CTR présentes ou représentées

6 Présentation de la société ASCO Instruments

M. Timothée DAMOUR, de la société ASCO Instruments, présente ses solutions d'analyse de l'air respirable. Le détail de la présentation figure en annexe.

7 La 40 m pour le MF1

Considérant que les prérogatives du MF1 lui permettent d'enseigner à 40 m, la question de la pertinence de son évaluation actuellement faite à 25 m se pose, alors même que le GP-N4 est évalué quant à lui sur des compétences similaires à 40 m. Après discussions, la question est mise au vote.

Proposition : Passer la profondeur de la RTM de 25 m à 40 m.

Vote : *Contre : Ile de France et Normandie*

Abstention : Guadeloupe et Martinique

Pour : toutes les autres CTR présentes et représentées

Proposition adoptée à la majorité des CTR présentes ou représentées

Néanmoins, un certain nombre d'informations et éléments pas forcément techniques mais pertinents et recevables ont été soumis à l'issue de la décision de la CTN et permettent de s'orienter vers une non modification de cette profondeur de 25m. lors de la réunion du CDN.

8 Le point sur les INS 2016

Jo VRIJENS fait un tour de tables des CTR pour recenser les candidatures probables d'INS au titre « normal » et au titre « féminines ».

Il indique qu'en 2016, la CTN demandera 4 postes d'INS à l'exécutif.

9 Modification du cursus des INS

Jean-Noël TRUCCO fait un point sur le contenu du cursus des INS, qui recommande que les INS commencent leur parcours par un stage initial MF2, sans pour autant que cela soit une obligation.

Par ailleurs, les IN en titre jugent généralement comme plus efficace le fait que les INS participent à des stages finaux plutôt qu'à une autre activité.

Un stage et un examen pouvant se regrouper sur un seul créneau de dates, le cursus actuel nécessite donc que les INS mobilisent trois créneaux (un stage initial, un stage suivi d'un examen, et un stage ou un examen).

Or nous constatons que compte tenu du nombre d'INS en cours de formation, ces derniers rencontrent des difficultés pour arriver à assister à ces trois créneaux sur une durée de deux ans. En leur permettant de procéder deux fois à ces regroupements, cela leur faciliterait l'accomplissement de leur cursus en ne nécessitant de mobiliser que deux créneaux au total (deux fois un créneau pour un stage suivi d'un examen).

En outre, nous constatons effectivement que la disposition visant à démarrer le cursus par un stage initial n'a aucunement amélioré la qualité du cursus des INS et s'avère donc d'une utilité très relative.

Pour toutes ces raisons, il a d'ores et déjà été décidé de déroger à cette disposition, et accepté que des INS puissent participer en premier lieu à un stage final, voire qu'ils puissent suivre des cursus constitués de deux stages et de deux examens au lieu de trois stages et un examen.

La proposition d'un retour à un cursus constitué de deux stages et deux examens sera donc présentée au séminaire du Collège des IN et votée en CTN en janvier 2016.

10 Le Sidemount

Bertrand MARTIN présente les travaux du Groupe de Travail qu'il pilote.

Il est acté que la philosophie de ce cursus reste du domaine de la plongée loisirs, et non de celui de la plongée tek.

Les conditions de candidature sont donc proposées de manière à pouvoir engager le cursus à partir du Niveau 1 et d'un âge minimum de 14 ans, et une qualification qui puisse être délivrée par un MF1 ne possédant pas de brevet spécifique, mais simplement une connaissance de la technique, à l'image de la qualification « vêtement étanche ».

La certification donnera vraisemblablement lieu à délivrance d'une carte de certification.

Bertrand MARTIN intégrera donc les modifications proposées, qui seront transmises à Hervé VILLALBA pour remise en forme en cohérence avec la nouvelle formulation du MFT.

L'application sera bien entendu soumise à l'approbation du CDN, pour mise en application au 1^{er} janvier 2016.

11 Questions diverses

Mission experte dans le domaine de l'ingénierie de formation :

Georges LIVET sera présent durant la semaine d'examen MF2 qui démarre demain, dans le cadre d'une mission d'expertise du Collège des IN.

Il va notamment s'intéresser à l'analyse des méthodes de formation et d'évaluation utilisées lors des stages et examens MF2 avec pour objectif de se rapprocher au plus près de la réalité du terrain. Le résultat de son travail sera présenté lors du séminaire des IN, assorti de propositions d'amélioration.

Mixité des palanquées « circuit ouvert » et « recycleur » :

Le conseil actuel de la CTN est d'éviter les palanquées mixtes.

Pascal CHAUVIERE commente la proposition qu'il a transmise aux CTR par mail.

La proposition figure en annexe au présent PV.

Il est proposé que ce soit le Directeur de Plongée qui se prononce sur l'organisation de ses palanquées et donc que ce soit à lui que revienne le choix d'autoriser ou non cette mixité.

Proposition : Retirer le conseil de la CTN pour laisser la décision au Directeur de Plongée.

Vote : *Pour : toutes les CTR présentes et représentées*

Proposition adoptée à l'unanimité des CTR présentes ou représentées

Communication des notes lors d'une réussite partielle à un examen de GP-N4 :

Une proposition soumise à l'ordre du jour de la CTN vise à demander de supprimer la communication des notes, afin d'éviter que des candidats malheureux à un examen GP-N4 de la FFESSM mais ayant conservé le bénéfice de la théorie ou de la pratique n'aillent passer le complément à l'ANMP ou à la FSGT.

Après discussions, il est estimé que cela ne concerne qu'une infime partie de plongeurs ; d'autre part la réglementation interdit de refuser de communiquer les notes à un candidat qui le demande.

Il est donc décidé de ne rien changer.

Possibilité d'accès à la base fédérale aux E3 sur leur N° de licence :

Une autre proposition soumise à l'ordre du jour demande à ce qu'un E3, qui peut être Directeur de Plongée, puisse vérifier si un plongeur est licencié et titulaire d'une qualification ou d'un brevet fédéral, afin de vérifier la validité de l'organisation de ses palanquées en l'absence du détenteur des codes d'accès « club ».

Ceci ne devrait pas poser de problème informatique dans la mesure où un E3 dispose déjà d'un accès lui permettant de contrôler les brevets qui ont été délivrés sous son nom.

12 Fin de réunion

L'ensemble des points ayant été traités, la réunion prend fin à 17H00.

Secrétaire de séance : Jean-Pierre Vignocchi

La prochaine réunion de la Commission Technique Nationale est fixée au :
Samedi 16 janvier 2016 à Marseille au Best Western aéroport de Marignane

Secrétaire de séance
J.P. VIGNOCCHI

Président de la CTN
Jo VRIJENS



Procès Verbal de la réunion de la Commission Technique Nationale
Samedi 9 mai 2015, de 9h30 à 16h30
A Marignane, hôtel Best Western

Les délibérations des commissions se font sous réserve de la validation du CDN
et ne pourront être rendues exécutoires qu'après cette acceptation.

Diffusion (PV + 2 annexes) : Président de la FFESSM, Directeur Technique National, Présidents des Commissions Techniques Régionales, Délégué du Collège des IN, Bureau de la CTN.

Pour information (PV sans annexe) : Autres membres du CDN, Président de la Commission Médicale et de Prévention Nationale, Président de la Commission Environnement et Biologie Subaquatiques Nationale, Instructeurs Nationaux.

Représentation des régions :

Aquitaine, Limousin, Poitou, Charentes :	Eric HEBERT
Bretagne, Pays de la Loire :	Olivier BELAUD
Centre :	Eric BUISSEZ
Corse :	Jean-Pierre VIGNOCCHI
Côte d'Azur :	Hervé VILLALBA
Est :	Michel GAUCHET
Guadeloupe :	Yvon FAUVEL
Ile de France, Picardie :	Patrick LAMERAT
Pyrénées Méditerranée:	Bernard FABIANI
Martinique :	Yvon FAUVEL
Nouvelle Calédonie :	Jean-Pierre VIGNOCCHI
Nord, Pas de Calais :	François DESPRETS
Pays Normands :	Bertrand MARTIN
Polynésie Française :	René CAVALLO
Provence, Alpes :	Claude DUBOC
Rhône, Alpes, Bourgogne, Auvergne :	Serge SANCHEZ
Ile de La Réunion :	Pascal CHAUVIERE

Sont également présents :

Jean-Pierre VIGNOCCHI, Vice-Président de la CTN
Daniel HURON, Premier suppléant de la CTN
René CAVALLO, Trésorier de la CTN
Jean-Noël TRUCCO, Délégué du Collège des IN
Eric BERGMANN, Référent CMPN
Bertrand MARTIN, Référent Développement Durable
Pascal CHAUVIERE, Référent Handisub et Recycleurs
Hervé VILLALBA, Pilote du Groupe de Travail MFT
Pascal YAN, Pilote du Groupe de Travail « Filière encadrants »

Les Instructeurs Nationaux :

Jacques BASSO
Dominique BISCARAT
Maurice GORET
Christian JOLIVET

Sont excusés :

Richard THOMAS, DTN

La réunion est animée par Jo VRIJENS, président de la CTN.

1 Mot du Président

Jo VRIJENS souhaite la bienvenue à l'ensemble des participants.

2 Approbation du PV de la réunion de CTN du 17 janvier 2015

Le procès-verbal de la réunion de la CTN du 17 janvier 2015 est approuvé à l'unanimité des présents et représentés.

3 Informations, remarques et retours CDN

Division 240 : Depuis le 1^{er} mai, la nouvelle division 240 est entrée en application. Il y subsiste quelques incohérences :

- L'annuaire des marées : la précision de non obligation en Méditerranée existe pour la navigation semi-hauturière et au-delà, mais ni pour la navigation côtière ni pour la navigation basique,
- Le port de combinaisons avec coloration ou système lumineux (permettant de se dispenser de l'emport de gilets), qui n'existent pas sur le marché de la plongée loisir,
- La taille du pavillon alpha, surdimensionnée par rapport à la taille des navires modestes.

L'article 240.10 de cette division permet aux fédérations délégataires de demander des aménagements sur certains points, mais cette demande ne peut être effectuée avant la mise en application du texte, autrement dit avant le 1^{er} mai. C'est donc ce qu'a fait la FFESSM très récemment.

Nominations des IN et des INS :

Le CDN a entériné la nomination d'un IN :

- Bruno ENGELS

Et l'entrée en stage des INS suivants :

- Féminines : Annabelle BLANCHARD, Anne-Claire GAILLOT, Géraldine MARIE
- Moins de 45 ans : Christophe BENOIT, Fabien PABIOT, Eric DELMAS, Arnaud ZARAGOZA

PADI :

PADI a dénoncé unilatéralement la convention qui existait depuis des années avec la FFESSM sur les passerelles entre les brevets de plongée des deux organisations, ceci de façon peu cavalière dans la mesure où aucun courrier officiel n'a été envoyé à la fédération.

L'information n'est passée que par la voie du bulletin d'information interne de PADI.

En revanche, la FFESSM a décidé de maintenir le système de passerelles de son côté, continuant ainsi à démontrer son ouverture d'esprit en permettant à l'ensemble des plongeurs Padi de rejoindre "avec une passerelle" les rangs de la FFESSM.

Le paiement par chèque :

La FFESSM souhaite supprimer les chèques des circuits financiers. Jo VRIJENS demande donc l'avis à l'assistance en ce qui concerne les chèques envoyés aux MF1 à titre de bourse versée en cas de réussite à l'examen.

Plusieurs solutions sont envisagées, notamment celle qui consiste à demander aux candidats reçus, au travers du courrier de félicitations accompagné du chèque qu'ils reçoivent du national, de faire parvenir leur RIB à la FFESSM afin de recevoir leur subvention par virement, au lieu de joindre directement le chèque à ce courrier comme à l'heure actuelle.

Pénibilité du travail :

Les activités exercées en milieu hyperbare sont concernées par cette pénibilité. Jo VRIJENS demande aux Présidents de CTR de communiquer cette information aux structures de leur région qui emploient des moniteurs salariés.

Guides de Palanquée et Moniteurs Conventionnés :

Jo VRIJENS rappelle que les cadres « Conventionnés » ne doivent pas être assimilés aux cadres « Associés » et rappelle les modalités et prérogatives concernant ces deux possibilités, telles que définies dans le MFT.

Le suivi des stagiaires pédagogiques MF1 durant leur stage en situation :

Jo VRIJENS effectue un tour de table pour connaître les régions qui ont mis en place un suivi des stagiaires pédagogiques MF1. Quelques CTR réfèrent d'une manière ou d'une autre la présence des stagiaires, des tuteurs etc... au sein des structures, afin d'améliorer la qualité des stages pédagogiques dans leurs régions respectives.

4 Le Pack découverte et le PE12

Concernant le mode de délivrance : le PE12 demeure une émanation du Pack Découverte, qui reste quant à lui en version papier et au même prix qu'actuellement, soit 3 €.

En cas d'évolution vers le PE12 (Autrement dit en cas de réalisation de 3 plongées scaphandre dont une plongée à caractère technique), il est possible de procéder à l'enregistrement du PE12 en ligne pour un montant de 2 €. Pour pouvoir procéder à cet enregistrement en ligne, il faut saisir le N° du Pack Découverte « papier », ce qui revient donc à un montant total de 5 €. Il est bien clair qu'il n'existe pas de contenu pédagogique précis pour le PE12.

5 La capitalisation de l'expérience dans la filière encadrant

Pascal YAN présente les travaux du GT qu'il pilote, voir les documents fournis en annexe.

Certaines questions se posent, dont quelques-unes donnent lieu à proposition et vote.

Proposition : Dans les conditions d'exemption accordées aux GP-N4 pour le cursus MF1, remplacer la formulation « trois ans au 1^{er} jour de l'examen » par « trois ans à la date de délivrance du livret pédagogique ».

Remplacer la formulation « Attestées par le DP » par « Attestées par un E3 ».

Vote : *Pour : toutes les CTR présentes et représentées*

Proposition adoptée à l'unanimité des CTR présentes ou représentées

Propositions : Modifier les épreuves théoriques de l'examen GP-N4 de la manière suivante :

- Regrouper les deux épreuves d'« Anatomie-physiologie » et d'« Accidents » en une seule épreuve de « Physiopathologie »,
- Répartir les coefficients de l'épreuve supprimée de la manière suivante : Physiopathologie coefficient 4 et Physique coefficient 2,
- Reprendre les mêmes intitulés que ceux du MF2 pour ces épreuves théoriques, à savoir « Décompression » à la place de « Tables » et « Aspects théoriques » à la place de « Physique ».

Vote : *Pour : toutes les CTR présentes et représentées*
Proposition adoptée à l'unanimité des CTR présentes ou représentées

Proposition : Revoir la numérotation des compétences de façon à l'homogénéiser au travers des différents niveaux d'encadrant, quitte à avoir des « trous » pour certains niveaux pour lesquels quelques compétences se trouvent être sans objet.

Vote : *Pour : toutes les CTR présentes et représentées*
Propositions adoptée à l'unanimité des CTR présentes ou représentées

Le Groupe de Travail prend note de ces propositions pour les intégrer à la future nouvelle version du projet. L'ensemble des participants salue une nouvelle fois la qualité et la quantité du travail fourni.

6 Présentation des nouveautés Scubapro

François DESPRETS présente les nouveautés 2015 du constructeur Scubapro, partenaire historique de la FFESSM.

7 L'évolution de la RSE dans le cursus fédéral

Olivier BELAUD présente l'état des travaux en cours sur le GT dont il est le pilote.

Il est acté que la RSE ne se justifie plus vraiment dans l'enseignement fédéral car elle ne correspond plus à une réalité de pratique.

Il est donc envisagé de la remplacer par une nouvelle épreuve qui soit à même de tester des capacités de démonstrations techniques. La proposition d'une démonstration de remontée individuelle est présentée aux participants.

Après échanges de points de vue au cours desquels il est également envisagé d'inclure l'évaluation d'une démonstration technique de la descente, il est décidé que le GT propose aux présidents de CTR un document décrivant précisément la nouvelle épreuve qui pourrait remplacer la RSE.

8 L'enseignement de la décompression dans le cursus fédéral

Eric HEBERT présente l'état des travaux en cours sur le GT dont il est le pilote.

Il est décidé que le GT continue sur la définition des contenus de formation sur le sujet de la décompression, afin de sortir à terme de l'enseignement des tables pur.

9 Le Sidemount

Bertrand MARTIN présente l'état des travaux en cours sur le GT dont il est le pilote.

Le Sidemount sera assorti d'un cursus sans délivrance de carte, pouvant être réalisé par un E3.

Il est décidé que le GT propose un cursus de formation précis, afin de déterminer ensuite de la pertinence de mise en œuvre. Le cursus Sidemount sera mis en vote lors de la CTN de septembre.

10 Le cursus Submatix

Pascal CHAUVIERE présente l'état des travaux en cours sur le GT dont il est le pilote.

Le cursus a été réalisé il y a deux ans sans pour autant être mis en œuvre pour cause de non agrément des machines. Aujourd'hui que la machine est agréée, à quelques modifications mineures près, le cursus est donc prêt à être utilisé.

Proposition : Adopter le cursus Submatix adapté.

Vote : *Pour : toutes les CTR présentes et représentées*
Proposition adoptée à l'unanimité des CTR présentes ou représentées

Afin d'initier le processus de formation, il est décidé de procéder à la certification FFESSM de tout moniteur déjà certifié par un autre organisme (TDI, FSGT, etc...), ceci jusqu'au 31/12/2015.

11 Questions diverses

Remontée de 25 m au MF1 :

Est-il pertinent de maintenir cette épreuve à 25 m ou faut-il la passer à 40 m ?

Il est décidé de reporter la décision en septembre afin de permettre les consultations en CTR et la remontée d'informations.

Aide moniteur :

Proposition : remonter l'âge maximum de l' « Aide Moniteur » jusqu'à l'âge de 18 ans.

Vote : *Pour : toutes les CTR présentes et représentées*
Proposition adoptée à l'unanimité des CTR présentes ou représentées

Recyclage des ANTEOR :

Proposition d'exiger que les titulaires des brevets de secourisme de la Sécurité Civile demandant une équivalence ANTEOR soient à jour de leur recyclage.

Après délibérations, il est décidé de consulter la commission juridique sur le sujet.

Equivalences :

Un DEJEPS Niveau 3 qui arrête sa formation obtient-il l'équivalence GP-N4 ?

Vote : *Contre : toutes les CTR présentes et représentées*
Proposition rejetée à l'unanimité des CTR présentes ou représentées

Un DEJEPS qui arrête sa formation après avoir obtenu l'UC3 obtient-il l'équivalence MF1 ?

Proposition : Si un stagiaire DEJEPS a validé son UC3, il n'obtient pas l'équivalence MF1, en revanche il lui est possible de se présenter directement à l'examen.

Vote : *Pour : toutes les CTR présentes et représentées*
Proposition adoptée à l'unanimité des CTR présentes ou représentées

12 Fin de réunion

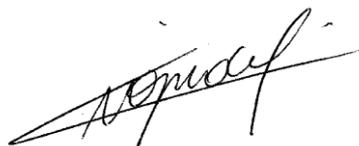
L'ensemble des points ayant été traités, la réunion prend fin à 17H00.

Secrétaire de séance : Jean-Pierre Vignocchi

La prochaine réunion de la Commission Technique Nationale est fixée au :
Samedi 12 septembre 2015 à Marseille au Best Western aéroport de Marignane

Secrétaire de séance
J.P. VIGNOCCHI

Président de la CTN
Jo VRIJENS



Procès Verbal de la réunion de la Commission Technique Nationale
Samedi 17 janvier 2015, de 9h30 à 16h30
A Marignane, hôtel Best Western

Les délibérations des commissions se font sous réserve de la validation du CDN
et ne pourront être rendues exécutoires qu'après cette acceptation.

Diffusion (PV + 3 annexes) : Président de la FFESSM, Directeur Technique National, Présidents des Commissions Techniques Régionales, Délégué du Collège des IN, Bureau de la CTN.

Pour information (PV sans annexe) : Autres membres du CDN, Président de la Commission Médicale et de Prévention Nationale, Président de la Commission Environnement et Biologie Subaquatiques Nationale, Instructeurs Nationaux.

Représentation des régions :

Aquitaine, Limousin, Poitou, Charentes :	Eric HEBERT
Bretagne, Pays de la Loire :	Olivier BELAUD
Centre :	Eric BUISSEZ
Corse :	Jean-Pierre VIGNOCCHI
Côte d'Azur :	Philippe BERNARDI
Est :	Michel GAUCHET
Guadeloupe :	Yvon FAUVEL
Ile de France, Picardie :	Patrick LAMERAT
Pyrénées Méditerranée:	Bernard FABIANI
Martinique :	Yvon FAUVEL
Nouvelle Calédonie :	Non représentée
Nord, Pas de Calais :	François DESPRETS
Pays Normands :	Bertrand MARTIN
Polynésie Française :	René CAVALLO
Provence, Alpes :	Jean-Claude JONAC
Rhône, Alpes, Bourgogne, Auvergne :	Serge SANCHEZ
Ile de La Réunion :	Pascal CHAUVIERE

Sont également présents :

Frédéric DI MEGLIO, Secrétaire Général de la Fédération
Richard THOMAS, Directeur Technique National
Jean-Pierre VIGNOCCHI, Vice-Président de la CTN
René CAVALLO, Trésorier de la CTN
Jean-Noël TRUCCO, Délégué du Collège des IN
Eric BERGMANN, Référent CMPN
Bertrand MARTIN, Référent Développement Durable
Pascal CHAUVIERE, Référent Handisub et Recycleurs
Hervé VILLALBA, Pilote du Groupe de Travail MFT
Pascal YAN, Pilote du Groupe de Travail « Filière encadrants »

Les Instructeurs Nationaux :

Pascal MONESTIEZ

(Note : la présence de Gérard DEPIT à la CTN de septembre 2014 avait été omise sur le PV, nous le prions de bien vouloir nous en excuser)

Sont excusés :

Daniel HURON, Premier suppléant de la CTN

La réunion est animée par Jo VRIJENS, président de la CTN.

1 Mot du Président

Jo VRIJENS souhaite la bienvenue à l'ensemble des participants et souhaite la bonne année à tous.

2 Approbation du PV de la réunion de CTN du 20 septembre 2014

Le procès-verbal de la réunion de la CTN du 20 septembre 2014 est approuvé à l'unanimité des présents et représentés.

3 Informations, remarques et retours CDN

Retours du CDN :

La mise à jour du règlement de la CMPN a été effectuée et entérinée.

Le CDN a demandé à la CTN de se pencher sur le problème d'accès à nos brevets de cadres, ce sujet sera abordé au point 4.

Le CDN a entériné les 8 places d'INS proposées par la CTN, dont 4 féminines et 4 masculines de moins de 45 ans.

Suite à quelques remarques qui avaient été formulées sur la validité réglementaire de cette limitation à 45 ans pour les hommes, Jo VRIJENS précise que le règlement du Collège permet effectivement au CDN de prendre une telle décision puisqu'il l'autorise à ouvrir des postes en vue du rajeunissement du Collège, ce qui est le cas.

Intervention de Frédéric DI MEGLIO, Secrétaire Général de la Fédération :

Frédéric DI MEGLIO effectue un survol rapide des orientations stratégiques actées par le CDN :

- Il confirme la baisse des certifications de N1 constatée depuis quelques années (1.600 pour 2014),
- Le CDN a procédé à un état des lieux et constate conjointement une baisse des licences qui, si elle n'est pas catastrophique, reste tout de même préoccupante. Par ailleurs on constate une baisse significative des licences délivrées par les SCA et une baisse importante des licences délivrées en outre-mer,
- Un comparatif financier avec les autres organismes de certification du coût des brevets d'entrée dans l'activité fait apparaître que la FFESSM est la plus chère, certainement du fait du prix de la licence,
- Enfin, 70% des pertes de licences se situent en saison estivale,
- Une typologie a été donc établie par le CDN : SCA/club de l'intérieur, SCA/club bord de milieu naturel, SCA/club d'outre-mer, dans l'objectif de déterminer et de créer un produit d'appel pour la primo-licence. Diverses options ont été examinées :
 - o Un allongement de la durée de validité de la licence jusqu'au 15 septembre de l'année suivant le 31 décembre de l'année de prise de licence, qui permettrait de lisser le prix de la licence pour ceux qui la prennent en milieu ou en fin de saison,
 - o Un prix d'appel qui intégrerait le coût de la carte de Niveau 1 dans le prix de la 1^o licence,
 - o Un livret Niveau 1 gratuit de 15/30 pages.

Intervention de Richard THOMAS, Directeur Technique National :

Richard THOMAS brosse un tableau des orientations actuelles et des relations avec le Ministère :

- La baisse des subventions aux fédérations est générale. Même si la FFESSM n'est finalement pas très dépendante du financement public, elle peut tout de même se féliciter d'avoir réussi à conserver le budget, avec comme objectif principal d'être en mesure de financer le sport de haut niveau,
- Le Ministère souhaiterait supprimer un poste de CTS. Des arguments contre peuvent s'y opposer : la notion d'environnement spécifique, le fait que les cadres techniques doivent intervenir dans les formations d'état (liée au fait que notre activité se situe en environnement spécifique) et donc qu'ils ne sont pas disponibles à 100% pour assurer la mission assignée au DTN. Richard Pothier et Patrice Coupey devant prendre leur retraite en 2015, il est possible que l'un des postes ne soit pas reconduit.
- La réforme des régions : la FFESSM n'est finalement pas trop impactée par cette réforme dans la mesure où son découpage en régions et inter-régions se calque plus ou moins sur les nouvelles régions administratives. En revanche, il est vraisemblable que les CREPS soient désormais rattachés aux régions.
- La déclaration d'établissement d'APS risque fort de disparaître, ce qui fait que la FFESSM se verra probablement assigner de nouvelles missions.
- La politique de certification du ministère :
 - o L'étude d'une révision est de nouveau en cours, avec pour objectif de former des professionnels au travers d'un cursus de formation ayant un coût raisonnable, donc réduit, par rapport aux réelles opportunités d'emploi, tout en améliorant la probabilité de trouver un emploi. Or les constatations suivantes s'imposent :
 - Les brevets actuels ne satisfont pas les fédérations comme la nôtre qui sont orientées « sport/loisir » car ils sont destinés, comme leur désignation l'indique, au perfectionnement sportif au sens « sport/compétition »,
 - L'architecture des diplômes est de plus en plus complexe,
 - Le nombre de CREPS, donc le nombre de formateurs, ne cesse de diminuer,
 - Les organismes de formation se multiplient,
 - Les impératifs d'économies budgétaires se font de plus en plus pressants,
 - o Une étude de réforme est donc engagée, dont les objectifs sont décrits dans le document joint à ce PV

Le TIV :

Un nouveau texte est sorti, faisant suite au vide juridique consécutif à la disparition de la Commission Consultative. A présent, tous (et uniquement) les organismes qui utilisent soit les procédures de la FFESSM soit celles du SNETI peuvent rentrer dans le système TIV. *annexe 1*

Informations diverses :

Un carnet de plongée virtuel est à l'étude.

Le nombre de cartes de Niveau 1 chute de 1.600 unités, au total la fédération perd 3.000 brevets (et 3.000 licences, donc une certaine corrélation semble se dessiner entre les deux données).

Ceci dit, la FFESSM fait partie des fédérations qui sont le moins impactées par la baisse du nombre de licences, certaines autres fédérations ayant baissé de 20 à 30%.

Le TSI :

Les TSI « version papier » ne peuvent plus être saisis sur internet, la case « équivalence » ayant disparu. Pour les quelques-uns qui pourraient dorénavant se présenter, il suffira d'envoyer la photocopie du diplôme accompagnée d'un chèque de 12€ directement à la FFESSM.

Respect des dates-butoirs fixés pour les retours sur les projets en cours :

S'appuyant sur l'expérience des récents projets concernant l'ajustement des examens de GP-N4 et surtout de MF2, Jo VRIJENS demande instamment aux présidents de CTR de respecter scrupuleusement les dates butoir qui ont été définies pour fournir les retours aux pilotes des groupes de travail ou aux responsables des projets.

En effet, faute de cela il est ensuite difficile pour lui d'être en mesure de faire parvenir les synthèses et propositions aux Présidents de CTR suffisamment tôt pour leur permettre d'en prendre pleinement connaissance et d'être ainsi à même de prendre des décisions en connaissance de cause lors des votes en réunion de CTN.

Vérification des dossiers d'inscriptions aux stages et examens FFESSM :

A la lumière de certaines expériences récentes où des stagiaires se sont vu refuser l'accès à un examen alors qu'ils avaient préalablement déjà été admis en stage de formation, Jo VRIJENS rappelle qu'il est de la responsabilité des délégués de la CTR de vérifier que les stagiaires réunissent bien les conditions pour s'inscrire à un stage, mais aussi pour présenter le diplôme à l'issue (ex : le N4 SNMP ne permet pas de se présenter au MF1).

Les Stagiaires MF1 :

La déclaration des stagiaires MF1 à la CTR n'existant plus, les Présidents de CTR sont incapables ne serait-ce que de fournir une liste des stagiaires pédagogiques qui interviennent dans leurs régions respectives.

La question se pose de savoir s'il ne serait pas temps de remettre quelque chose en place afin de mieux suivre et contrôler les stages pédagogiques, dans l'objectif d'en améliorer la qualité.

C'est d'ailleurs déjà le cas dans certaines CTR, peut-être est-ce le moment de mener une réflexion nationale sur le sujet.

Le Niveau 3 et la CMAS :

Bien que l'équivalence « Niveau 3 / 3* CMAS » soit actée, le Niveau 3 n'a pas de prérogative de guide de palanquée en France, alors qu'il en a à la CMAS (le 3* CMAS est guide de palanquée).

La question se pose de savoir si le fait d'acter qu'il soit le plus à même à intervenir au sein d'une palanquée constituée de plongeurs de niveaux hétérogènes et non conduite par un Guide de Palanquée, permis par le Code du Sport permettrait de ne pas voir cette équivalence vis-à-vis de la CMAS remise en cause un jour.

Jo VRIJENS rédigera un petit texte bref pour le formuler. Quelques remarques s'élèvent pour objecter qu'on ne peut pas contourner le Code du Sport et qualifier cette évolution en autonomie d'acte d'encadrement.

Remarque au Collège des IN :

Jo VRIJENS précise que lorsque la CTN délègue un IN pour la représenter outre-mer, celui-ci doit assumer son rôle de représentation de façon pleine et entière.

Il doit notamment être habillé d'un vêtement aux couleurs de la FFESSM lors de la remise des diplômes, se charger de faire prendre quelques photos de la session et rédiger un article pour Subaqua.

TDI :

Un rapprochement a été effectué entre la FFESSM et TDI, organisme de certification en plongée tek, ainsi les cartes seront accessibles dans les deux organismes. Pascal CHAUVIERE est délégué sur ce sujet.

La Commission Médicale et de Prévention Nationale (CMPN) :

- Plongée et diabète, propositions :
 - o Les moniteurs devenus diabétiques depuis l'obtention de leur brevet peuvent continuer à enseigner jusqu'à 20 mètres,
 - o Les plongeurs diabétiques peuvent se présenter à un brevet d'Initiateur,
 - o Les plongeurs autonomes peuvent continuer à plonger à 20 mètres en autonomie, sous réserve du respect des préconisations de la CMPN.
- Dorénavant, suite à une décision du conseil de l'ordre, un médecin peut se signer lui-même son certificat médical de non contre-indication, il en prend l'entière responsabilité notamment vis-à-vis de ses assurances.

La Plongée Sportive en Piscine (PSP) :

Une commission à part entière ayant été créée, il n'appartient pas à la CTN de dire si tel ou tel exercice ou épreuve est approprié ou non.

Retour sur les nouveaux cursus du MFT :

Quelques remarques sont remontées du terrain. Après discussions, Jo VRIJENS propose d'aborder ce point particulier lors de la prochaine CTN afin de pouvoir le développer plus précisément.

Les recycleurs :

Pascal CHAUVIERE présente de nouveaux recycleurs ayant la certification CE, qui vont vraisemblablement être intégrés aux cursus fédéraux : le SUBMATIX Quantum et les POSEIDON Se7en, Discovery, Cis Lunar, Origo et Mark 6.

4 Le Pack découverte et le PE12

Dorénavant, si le Pack découverte a été réalisé totalement en immersion, il pourra y avoir délivrance de la carte PE12 sans licence et sans certificat médical.

5 Le Sidemount

La demande devenant plus importante, le CDN a demandé à la CTN de mettre en place une qualification Sidemount. Jo VRIJENS propose de créer un Groupe de Travail destiné à réfléchir sur le sujet afin de déboucher sur une qualification, un peu à l'instar de la qualification « vêtement sec ».

Composition du GT : Bertrand MARTIN (pilote), et Pascal CHAUVIERE

6 Modalités d'accès aux examens GP-N4 et MF1

Lors de la dernière réunion de CTN en septembre 2014, la CTN avait proposé au CDN de réfléchir à des mesures à mettre en place par rapport à l'accès à nos brevets.

Les propositions de la CTN pour modifier l'accès à nos brevets sont donc aujourd'hui les suivantes:

- Rendre obligatoire la possession d'un diplôme FFESSM (filiale normale ou associée), d'un brevet ANMP ou d'un diplôme délivré par l'état pour présenter un examen fédéral,
- Modifier les conditions d'accès au Guide de Palanquée Associé en demandant un minimum de 2 ans de licence FFESSM à l'issue de l'obtention du diplôme FSGT ou CMAS,
- Et enfin modifier les conditions d'accès au Moniteur Fédéral Associé de la même manière.

Proposition : adopter ces propositions

Vote : *Pour : toutes les CTR présentes et représentées*
Proposition adoptée à l'unanimité des CTR présentes ou représentées

7 La capitalisation des acquis dans la filière encadrant

Pascal YAN effectue un point d'étape sur les travaux en cours du GT dont il a la charge, voir les documents fournis en annexe 1. L'ensemble des participants salue la qualité et la quantité du travail fourni. *Annexe 2*

8 Ajustement de l'examen GP

Eric HEBERT présente les résultats du travail du groupe de travail dont il a la charge, voir les documents fournis en *annexe 3*.

Proposition : adopter les propositions du Groupe de travail concernant les coefficients. Mise en application au 1^{er} mars 2015 sous réserve de l'approbation par le CDN en février.

Inclure la fiche-guide au MFT.

Vote : *Pour : toutes les CTR présentes et représentées*
Proposition adoptée à l'unanimité des CTR présentes ou représentées

9 Ajustement de l'examen MF2

En l'absence de Daniel HURON, Jean-Pierre VIGNOCCHI présente les résultats du travail de synthèse des retours des différentes CTR, voir les documents fournis en *annexe 3*.

Proposition : adopter les propositions résultant de la synthèse et présentées dans les documents joints amendées de la manière suivante : « Pour l'épreuve 13 le candidat prend en compte l'ensemble de la palanquée pour la totalité de l'épreuve, donc les deux IN le cas échéant. La partie enseignement à 50m se fait néanmoins sur un seul IN désigné à l'avance ». Mise en application au 1^{er} mars 2015 sous réserve de l'approbation par le CDN en février.

Inclure la fiche-guide au MFT.

Vote : *Pour : toutes les CTR présentes et représentées*
Proposition adoptée à l'unanimité des CTR présentes ou représentées

10 Fin de réunion

L'heure de clôture de la réunion ayant été atteinte, il n'est pas possible de traiter les autres points de l'ordre du jour, qui sont donc remis à la prochaine réunion de CTN.

Secrétaire de séance : Jean-Pierre Vignocchi

La prochaine réunion de la Commission Technique Nationale est fixée au :
Samedi 9 mai 2015 à Marseille au Best Western aéroport de Marignane

Secrétaire de séance
J.P. VIGNOCCHI



Président de la CTN
Jo VRIJENS

